

Feuille d'Avis du district de Courtelary

Edition du 1^e mai 2020

Jubilé

Le Conseil municipal félicite le couple von Büren qui exploite, avec succès, depuis 30 ans maintenant, la Fromagerie Villeret S.A. En parlant de succès, relevons qu'il y a six ans, la fromagerie de Villeret a reçu, dans la catégorie des fromages à pâte dure, la plus haute distinction au World Championship Cheese, soit le championnat du monde des fromages. L'exécutif souhaite encore un joyeux jubilé à Franz et Susanne von Büren, à la fromagerie de Villeret et son personnel.

Place de jeux

Pour autant que la situation sanitaire ne se péjore pas d'ici là, c'est le 11 mai que le Conseil municipal a prévu de rouvrir la place de jeux. C'est à la même date que la place noire, située entre le collège et la halle de gymnastique, deviendra également accessible. Le respect des directives de l'OFSP devra bien entendu être observé par les usagers. La halle de gymnastique sera uniquement mise à disposition de l'école, l'accès aux sociétés ne sera pas encore possible dans l'immédiat.

Assemblée communale

Le Conseil municipal maintient provisoirement l'assemblée communale du lundi 29 juin prochain. Afin de pouvoir respecter la distance nécessaire entre les participants, c'est à la halle que cette assemblée pourrait se tenir. Cette assemblée communale comprendra à son ordre du jour : les comptes communaux, des modifications à apporter au règlement d'organisation (RO) du Syndicat de communes du Centre régional de compétences et protection civile du Jura bernois, l'adoption du plan d'aménagement des eaux des Faverges (PAE des Faverges), l'adoption du plan d'aménagement des eaux du Bez - Combe-Grède (PAE du Bez), le décompte final relatif à l'acquisition des parcelles n° 33, située rue des Pontins 3 et n° 34, située rue des Pontins 1 et, finalement, des informations sur le chauffage à distance.

Energie

En prévision de la pose éventuelle de panneaux solaires, d'ici quelques années, sur le toit du complexe communal, afin d'alimenter le collège, un tube électrique sera posé entre les 2 bâtiments. L'exécutif profite ainsi des travaux de forage du chauffage à distance pour poser cette conduite en parallèle à celle de chaleur.

Course pédestre VCV

Le Conseil municipal a réservé la halle de gymnastique à l'occasion de la 21^e édition de la course pédestre Villeret-Chasseral-Villeret agendée au samedi 5 septembre 2020. Vous trouverez toutes les informations nécessaires sur le site Internet de la manifestation à l'adresse suivante : www.coursevcv.ch.

Anciens tracteurs

C'est avec regrets que le Conseil municipal a pris connaissance de l'annulation de la rencontre d'anciens tracteurs prévue les 19 et 20 juin 2020. C'est le succès incontestable de cette manifestation qui rend nécessaire son report. La prochaine édition (13^e) se tiendra les 18 et 19 juin 2022.

Ramassage du papier

Cette année c'est la voirie qui procédera au ramassage du papier, le **lundi 11 mai 2020 dès 8h00**, et non le mardi 12 mai comme indiqué par erreur sur le calendrier distribué en fin d'année dernière. Afin que le ramassage se déroule correctement nous vous prions de bien vouloir vous conformer aux recommandations suivantes :

- Le papier doit être ficelé et non pas mis dans des cabas, sacs ou cartons.
- Les paquets ne doivent contenir ni enveloppe de plastique ni aucun déchet.
- Les paquets sont à déposés à l'extérieur.
- Prière de ne pas déposer de carton pour ce ramassage.

En cas de non-respect des prescriptions ci-dessus, les dépôts ne pourront malheureusement pas être ramassés par les élèves. Nous vous remercions pour votre compréhension.

Rappel de l'interdiction faire du feu et vandalisme à la place de pique-nique

En raison de la sécheresse, le risque d'incendies de forêt est fort sur tout le territoire du canton de Berne. C'est pourquoi les feux en forêt et à proximité sont interdits avec effet immédiat. L'interdiction reste en vigueur jusqu'à nouvel ordre.

Le degré de danger d'incendie ayant atteint le niveau 4 (danger fort), les préfets et préfètes du canton de Berne ont prononcé une interdiction des feux en forêt. Ainsi, il est interdit jusqu'à nouvel ordre d'allumer des feux en forêt ou à proximité (à moins de 50 m) sur tout le territoire cantonal.

Il va de soi que la place de pique-nique située sur le parc de la Combe-Grède est concernée par cette interdiction cantonale. Toutefois, il a été constaté que certains énergumènes bravaient cette interdiction et se permettaient de faire des grillades à la place de pique-nique, et ce malgré les avertissements écrits se trouvant sur place. Hormis le fait de braver ces prescriptions, ces mêmes personnes ont commis des dommages à la propriété en laissant les lieux dans un état déplorable. Une plainte pénale a été déposée auprès de la police cantonale contre ces tristes personnages. L'exécutif ainsi que le personnel communal s'occupant de l'entretien de cette belle place sont indignés par de tels comportements totalement irrespectueux.

Villeret, le 27 avril 2020

Le Conseil municipal